



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n°2018/58

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 décembre 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Delphine MIALON, François PINATEL, Daniel VIN.

EXCUSES : Florence GONON (pouvoir à Gilbert MICHEL), Hugues BEAUME (pouvoir à Delphine MIALON).

ABSENTS : Guy BERARD, Roger GIRAUD.

Secrétaire de séance : François PINATEL.

TARIFS 2019

FORFAITS EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs des forfaits eau et assainissement pour l'année 2019.

Par ailleurs, il rappelle que les forfaits annuels « eau » et « assainissement » sont facturés à chaque logement desservi par ces réseaux. Une maison comprenant plusieurs logements est assujettie pour le nombre de logement qu'elle contient.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs 2019, tels que précisés ci-dessous :

Assainissement	Forfait annuel	10 €
Eau	Forfait annuel	104 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

